

Commune de LA SARRAZ

COMMUNICATIONS MUNICIPALES 2005

Sommaire

- **Séances du 1^{er} janvier au 28 juin 2005** _____ 2
- **Séances du 20 juin au 15 août 2005** _____ 4
- **Séances du 22 août au 17 octobre 2005** _____ 6
- **Séances du 24 octobre au 14 novembre 2005** _____ 7
- **Séances du 21 novembre au 05 décembre 2005** _____ 9

🚩 Séances du 1^{er} janvier au 28 juin 2005

Manifestations

- Le Cirque Helvétia plantera son chapiteau à La Sarraz les 22 et 23 septembre 2005 à proximité de la Piscine.
- Le Cirque Stellina viendra quant à lui s'installer au Centre sportif du jeudi 20 au vendredi 21 octobre 2005.
- La traditionnelle Vente de paroisse aura lieu les samedi 29 et dimanche 30 octobre 2005.
- Le Centre social protestant organisera sa traditionnelle vente à but humanitaire sur la voie publique à La Sarraz les vendredi 25 et samedi 26 novembre 2005.
- En 2007, la Société des Amis-Gyms de La Sarraz fêtera son 100^{ème} anniversaire. Des manifestations sont prévues les 15, 16 et 17 juin 2007.

Suite à diverses constatations, la Municipalité rappelle que les appareils électriques et électroniques ne doivent plus être amenés à la déchetterie communale, ni éliminés par les ordures ménagères ni, malheureusement comme parfois constaté, abandonnés dans la nature. Selon l'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques OREA, ils doivent être remis, accessoires compris, même sans nouvel achat, à un vendeur, commerce, fabricant ou importateur, qui est tenu de reprendre gratuitement les outils et autres appareils avec des composants électriques et électroniques du type qu'il propose dans son assortiment. La Commune n'offre plus ce service de collecte. Ces appareils peuvent aussi être remis, aux mêmes conditions, à Valorsa SA, Penthaz (tél. 021/862.71.63) ou aux Centres officiels de reprise S.E.N.S. (www.sens.ch - tél. 024/424.20.44) ou SWICO (www.swico.ch - tél. 0900/57.37.77).

Les travaux de réfection de la toiture vitrée sur l'entrée de la cage d'escaliers du bâtiment scolaire des Guébettes auront lieu pendant les prochaines vacances scolaires.

Une nouvelle boutique artisanale "Au Fil du Talent" s'est ouverte à La Sarraz, à la Grand-Rue 21, depuis le 1^{er} mars 2005. Elle servira également d'atelier pour travailler la couture, mais aussi diverses créations et il y sera donné quelques cours.

Suite à plusieurs réactions, la Commune de La Sarraz, comme celle d'Eclépens, est intervenue auprès de la rédaction du journal 24 Heures, notre région recevant maintenant l'édition Nord Vaudois - Broye en lieu et place de l'édition de Lausanne, comme auparavant.

Depuis le 1^{er} avril 2005, la Commune de La Sarraz s'est attachée les services de M. Christian Guex comme nouvel employé communal au service extérieur.

Le 1^{er} juillet 2005, M. Eric Pantet prendra ses fonctions de municipal à La Sarraz, en remplacement de Mme Jocelyne Etcheverry, municipale démissionnaire; il reprendra sans modification le dicastère laissé par Mme Etcheverry.

A plusieurs reprises, la Municipalité est intervenue en s'inquiétant des restructurations hospitalières prévues et plus particulièrement de l'avenir de l'Hôpital de St-Loup. Jusqu'au 31 décembre 2005, l'Hôpital de St-Loup poursuit ses missions normalement. Dès cette date, le transfert du service mère/enfant, la fermeture la nuit et les week-ends des urgences nécessitant le recours au bloc opératoire, de même que la fermeture la nuit et le week-end du bloc opératoire deviendront effectifs; une seule exception a été concédée consistant au maintien d'un piquet du bloc opératoire en cas d'urgence la nuit si aggravation de la situation d'un patient à la suite d'une opération effectuée dans la journée. Les autres urgences sont maintenues.

La Municipalité a donné comme chaque année son accord pour l'ouverture des routes et chemins fermés habituellement à la circulation, ceci pour permettre la chasse restreinte du sanglier du 1^{er} septembre 2005 au 31 janvier 2006.

Les travaux de réfection du pont enjambant la Venoge seront effectués entre mi-août et fin octobre prochains et nécessiteront la fermeture du pont durant sept semaines environ. Des déviations seront mises en place à cette occasion. Une passerelle piétonne sera maintenue.

Chiens

L'administration communale reçoit de plus en plus de plaintes concernant le comportement de certains propriétaires de chiens qui ne respectent pas l'usage commun du domaine public et privé. La Municipalité rappelle qu'à plusieurs endroits des distributeurs de sachets, équipés de poubelles, ont été installés et elle prie les propriétaires qui promènent leurs chiens de bien vouloir en faire usage; les sachets ne doivent pas être laissés sans autre par terre (poubelles). Les prés et les champs exploités ne sont pas non plus des lieux libres d'accès; des dégâts sont causés par les chiens aux cultures et les "cadeaux" laissés dans l'herbe ne sont pas sans désagrément ni risque pour le bétail notamment (complications sanitaires pour une vache, infections, avortements). Dès lors, la Municipalité invite les propriétaires de chiens à faire preuve de respect, la police municipale étant appelée à effectuer des contrôles. Le règlement communal de police précise d'ailleurs que sur la voie publique notamment, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui. La Municipalité est consciente que la grande majorité des propriétaires respecte les règles de convenance et nous espérons que ce bref rappel permettra de modifier les habitudes de certains pour une meilleure cohabitation.

Dons

Cette année encore, selon l'habitude, la Commune a apporté son aide financière à plusieurs associations ou groupes, par exemple la Société des Amis du Château de La Sarraz, le Musée du cheval, les jardin d'enfants et garderie, la Société de musique, le Groupe des aînés, le Passeport-Vacances du district de Cossonay et l'Ecole de musique de Cossonay. La Commune a également sponsorisé les travaux d'aménagement du solarium de la Piscine de La Sarraz.

✚ Séances du 20 juin au 15 août 2005

Manifestations

- ✚ deux soirées Disco-mobile auront lieu à la cantine de l'Abbaye des Carabiniers de La Sarraz les vendredi 9 et samedi 10 septembre 2005.
- ✚ Une journée porte-ouverte du chantier de l'usine d'incinération TRIDEL aura lieu le samedi 3 septembre 2005. Pour plus d'informations, contacter Valorsa 021 862 71 63 ou visiter le site internet de TRIDEL – www.tridel.ch.

La Municipalité a approuvé dans sa séance du 15 août 2005 le Plan de quartier de compétence municipale "La Prairie Est".

Par lettre du 14 juin les Chemins de fer fédéraux, Cargo SA, signalent que dans le cadre d'un nouveau concept pour les centres de débord régionaux, ils ne desserviront plus dès le 11 décembre 2005 les installations de débord de La Sarraz. Le débord est une offre complémentaire de CFF Cargo destinée aux clients privés leur permettant de transporter des marchandises par le train.

Suite à une modification de la législation cantonale, le Canton a remis à la Commune, dès le 15 juillet 2005, divers tronçons de routes cantonales en traversée de localité. Pour La Sarraz notamment, la notion de traversée de localité correspond aux panneaux de début et de fin de localité. Il en résultera à l'avenir des charges d'entretien des routes supplémentaires pour la Commune, sachant maintenant en particulier que le pont sur la Tannerie est sur un tronçon en traversée de localité. La Municipalité a réagi contre ce nouveau report de charges sur les communes, mais sans succès comme très souvent.

La Commune de Lussery-Villars a engagé une démarche pour interdire, sur sa portion de territoire, la circulation sur le chemin reliant nos deux communes et passant par Les Pâquis. La Municipalité a interpellé différentes instances sur le bien-fondé de ce projet, estimant que la fréquentation de ce chemin ne justifie pas une telle mesure restrictive; en outre, une opposition privée a été déposée.

Lors de sa séance du 27 juin, la Municipalité a pris congé de Mme Jocelyne Etcheverry, municipale démissionnaire au 30 juin 2005; elle la remercie pour les services rendus et pour son dévouement pour la collectivité; elle lui adresse tous ses vœux pour l'avenir. Elle est remplacée dès le 1er juillet par M. Eric Pantet, qui reprend son dicastère.

Le Canton a autorisé la Commune à mettre dans les champs comme engrais les boues produites par la Station d'épuration communale jusqu'au 30 septembre 2008 au plus tard. A partir de cet ultime délai, les boues d'épuration devront être déshydratées et incinérées, avec les frais supplémentaires que cela ne va pas manquer d'engendrer.

La Commune de La Sarraz a été sélectionnée par la Romande Energie pour accueillir, suite à sa candidature, le Festival Luminis 2005. A cette occasion, la Commune sera notamment animée par divers aménagements et effets de lumière pour mettre en valeur le patrimoine, des sites naturels ou architecturaux. Elle va apporter son aide logistique et prévoir quelques animations, avec l'appui qui lui a été donné par

diverses sociétés. Les dates des 19 et 20 décembre 2005 sont actuellement retenues.

La Commune de La Sarraz participe à l'action "Commune amie des forêts anciennes", lancée par Greenpeace, le WWF et le Fonds Bruno Manser. Les forêts anciennes sont des trésors naturels, elles sont indispensables à l'équilibre climatique et à la diversité biologique. Elles sont des espaces de vie. Il y a lieu de ménager les dernières forêts anciennes. La Commune vous engage à utiliser autant que possible des produits ménageant les forêts vierges (papier recyclé, renoncer à acquérir du bois et des produits en bois provenant du pillage des forêts anciennes et opter pour du bois certifié FSC et/ou des bois suisses ou de pays voisins).

Il est constaté depuis un certain temps déjà que l'espace libre entourant le réservoir communal de la Cressonnière, situé sur le haut du chemin des Planies, à proximité de l'hôpital de St-Loup, sert de décharge, malgré la signalisation en place, pour des déchets verts en particulier. La Municipalité tient à rappeler ici qu'il est absolument interdit d'utiliser cet endroit notamment comme décharge et, en général, tout endroit qui n'est pas prévu à cet effet, comme la forêt par exemple. Une déchetterie communale a été créée dans ce but et elle peut accueillir, dans ses horaires d'ouverture, la plupart de vos déchets ou vous aiguiller au bon endroit. Merci d'en prendre note.

Dons

- à la Confrérie du Guillon pour une manifestation tendant à promouvoir les vins des Côtes-de-l'Orbe, à Orbe les 27 août et 3 septembre 2005.
- au Centre vaudois d'aide à la jeunesse pour soutenir des appuis scolaires.
- à l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés.

✚ Séances du 22 août au 17 octobre 2005

Manifestations

- Loto annuel de l'Union des Sociétés Locales le 3 décembre 2005 à la grande salle du Casino.

Rappel : La Commune de La Sarraz a été sélectionnée par la Romande Energie, sponsor, pour accueillir, suite à sa candidature, le Festival Luminis 2005, sur le thème "La Fée Electricité"; il aura lieu les 19 et 20 décembre 2005. La Société Industrielle et Commerciale SIC, la Société de Développement et l'Union des Sociétés Locales notamment participeront à la réussite de cette manifestation. A cette occasion, la Commune sera notamment animée par divers aménagements et effets de lumière pour mettre en valeur le patrimoine, des sites naturels ou architecturaux. A vos agendas.

La Municipalité a délivré le permis de construire pour la réalisation des équipements du Plan Partiel d'Affectation "La Prairie / Pré du Commun" en vue de la concrétisation de ce quartier; l'adresse postale sera "La Prairie no ..". Elle a également délivré le permis de construire pour la réalisation des 6 villas dans le Plan Partiel d'Affectation des Côtes du Mormont.

La Direction des écoles s'est plainte de l'état de salubrité de la cour enfantine / jardin public de la Vignette (vomissures, urine, mégots, bouteilles, excréments de chiens, etc.). La Municipalité ne peut que déplorer ce manque de respect et d'éducation vis-à-vis d'un lieu notamment fréquenté par de jeunes enfants. Un service de nettoyage régulier devra peut-être être mis en place pour prévenir les conséquences d'actes peu ragoûtants de personnes peu scrupuleuses et inciviles.

La cuisine de l'école ménagère a été mise à disposition d'Espace Prévention Nord Vaudois pour deux cours sur le thème de l'alimentation équilibrée, les 10 mai et 7 juin 2006.

Dans le cadre d'une opération de sensibilisation, une visite et un nettoyage des forêts communales sont prévus le 12 novembre 2005; rendez-vous à la cabane du Mormont, à 9 h. Un apéro clôturera cette rencontre.

Tout dernièrement, le Service cantonal des routes nous a informés que les travaux d'amélioration du pont sur La Venoge sont repoussés au printemps 2006, une entente sur l'opposition de l'Association Venoge Vivante, déposée lors de l'enquête, n'ayant pas encore pu être trouvée.

Don

- à la Paroisse protestante de La Sarraz pour l'organisation d'une exposition "La Bible, Arbre de vie", en février 2006.

🚩 Séances du 24 octobre au 14 novembre 2005

Manifestations

- Loto du FC La Sarraz/Eclépens à la grande salle du Casino de La Sarraz le 7 janvier 2006.
- Soirée théâtrale des Paysannes Vaudoises à la grande salle du Casino de La Sarraz le 27 janvier 2006.
- Soirée du FC La Sarraz/Eclépens à la grande salle du Casino de La Sarraz le 28 janvier 2006.
- Spectacle des aînés à la grande salle du Casino de La Sarraz le 11 mai 2006.
- "Festival Bars" à la cantine de l'Abbaye les mercredi 24, vendredi 26 et samedi 27 mai 2006.
- Exposition artisanale des écoles à la grande salle du Casino de La Sarraz les 16 et 17 juin 2006.
- Militaria de la Fondation du Fort de Pré-Giroud, Vallorbe, à la cantine de l'Abbaye de La Sarraz le 24 juin 2006 (bourse d'échange et de vente de tout matériel militaire).

L'Association Truite-Léman, Baulmes, a organisé un nettoyage des rives de la Venoge, sur La Sarraz notamment, le 31 octobre dernier, en collaboration avec le personnel de l'entreprise Medtronic, Tolochenaz, dans le cadre d'une "Quality Day". Un grand merci.

Sur demande du Vétérinaire cantonal, l'Ordonnance fédérale instituant des mesures préventives urgentes pour empêcher l'introduction de la peste aviaire en Suisse a été affichée au pilier public. Des sanctions peuvent être prises.

La Municipalité a participé à une assemblée générale extraordinaire de l'Union des Communes Vaudoises afin de déterminer l'attitude à adopter face au report de charges que le Canton souhaite imposer aux communes au 1er janvier 2006. Décision a été prise de lancer un référendum le cas échéant.

Un permis de construire a été délivré pour la construction de 2 villas individuelles et de deux villas jumelées au Pré-des-Bourneaux, de même que pour la réalisation de 3 maisons de 3 logements chacune au chemin du Record.

Le Canton aurait des vellétés de réduire encore le nombre des Offices d'Etat civil, moins de deux ans après une première réorganisation. Celui de La Sarraz pouvant être concerné, la Municipalité est intervenue.

La Commune met en vente maintenant des demi-bouteilles du vin rouge de la Commune de La Sarraz au prix de fr. 6.70 la bouteille.

La Municipalité a décidé de désigner M. Dominique Crottaz, installateur sanitaire à Ferreyres, comme concessionnaire pour intervenir sur le réseau d'eau de la Commune de La Sarraz, ceci suite à la cessation d'activité de M. Junod. M. Jean-Louis De Marchi, La Sarraz, reste toujours concessionnaire également.

Le Service cantonal de la mobilité, d'entente avec les CFF et sur demande des Communes concernées, nous informe que le train accéléré Vallorbe – Cossonay (7:28 à La Sarraz) sera prolongé jusqu'à Lausanne dès le lundi 12 décembre 2005 (7:29 à La Sarraz); il ne sera donc plus nécessaire de changer à Cossonay pour les passagers à destination de Bussigny, Renens ou Lausanne.

✚ Séances du 21 novembre au 05 décembre 2005

Manifestation

- Foire à la brocante et aux antiquités au Château de La Sarraz les 23, 24 et 25 juin 2006.

Don

- à la Fête cantonale vaudoise de gymnastique, Aigle, juin 2006.

Une Association des Artisans et Artistes de La Sarraz a été créée dans la localité afin de promouvoir l'artisanat au sein du bourg.

La Municipalité a délivré les premiers permis de construire touchant le nouveau quartier "La Prairie / Pré du Commun".

Le Département cantonal de l'économie signale qu'en raison de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2006 de la nouvelle loi sur l'emploi, les missions des communes seront supprimées pour les questions liées au marché du travail et à la politique de l'emploi, notamment dans le domaine de la gestion du chômage, de la prise en charge des chômeurs, de la protection des travailleurs, de la gestion de la main-d'œuvre étrangère. Les communes n'ont dès lors plus l'obligation de maintenir un office du travail. En matière de chômage notamment, la législation fédérale leur a enlevé toutes compétences pour les confier aux Offices régionaux de placement (ORP); dès le 1er janvier 2006, les chômeurs s'adresseront directement à leur ORP. En matière de main-d'œuvre étrangère, la priorité du travailleur indigène n'est plus examinée pour les ressortissants de l'Union Européenne et de l'AELE (dès le 1er juin 2004); le préavis communal, qui était requis pour se déterminer sur dite priorité, est devenu sans objet. Les demandes en faveur des ressortissants des pays extra-communautaires doivent être traitées par les autorités cantonale et fédérale et le passage dans un office communal du travail n'est donc plus une nécessité. En revanche, le contrôle des habitants est encore appelé à se prononcer. Merci d'en prendre note.

Dès le 1er janvier 2006, la reprise, le stockage et la gestion des déchets spéciaux des ménages pour le district ne seront plus assurés par la Commune de Cossonay; dès cette date, les déchets spéciaux ménagers doivent être acheminés par les privés eux-mêmes directement à VALORSA SA, En Fleuret, à Penthaz.

Selon l'Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques, ceux-ci doivent pouvoir être remis, gratuitement, accessoires compris, même sans nouvel achat, à un vendeur, commerce, fabricant ou importateur; cette pratique reste d'actualité. Néanmoins, expérience faite, la Municipalité a décidé d'offrir à nouveau à la population la possibilité d'éliminer aussi ces appareils à la déchetterie communale, avec effet immédiat, pendant l'horaire d'ouverture habituel; ceci n'est pas une obligation légale, mais un service permettant de répondre à un problème de reprise, d'élimination. Les dépositaires voudront bien se conformer aux instructions du personnel communal.

A l'occasion du Festival "Luminis", qui aura lieu, nous le rappelons, à La Sarraz les 19 et 20 décembre 2005, la Grand-Rue sera fermée, sauf urgence ou exception, à la circulation dès la fin de l'après-midi jusqu'en fin de soirée. Les usagers sont priés de se conformer à la signalisation mise en place.

Durant les fêtes de fin d'année, tous les services communaux, déchetterie comprise, seront fermés du lundi 26 décembre 2005 au mardi 3 janvier 2006, horaire normal; le ramassage des ordures ménagères sera néanmoins assuré le mercredi 28 décembre 2005.

Profitant des dernières communications municipales 2005, la Municipalité souhaite à tous ses concitoyens et concitoyennes de joyeuses fêtes de fin d'année et une heureuse année 2006.

La Municipalité